



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 18 septembre 2020, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle polyvalente selon les règles des mesures barrières et de distanciation liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Présents : Michaël HUMBERT, Danielle BOERI, Brigitte FILLOT, Laurent STACUL, Christophe SCHNEIDER, Barbara BERTACCHINI-EUZIÈRE, Bruno ROUGANNE, Olivier CAMERANO

Absent : Monsieur Jean-Pierre ISNARD

Absent représenté : Mme Evelyne PASSAVIN a donné pouvoir à Monsieur Richard THIERY

La séance est ouverte à 18h00, Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent STACUL

-----**-----

Délibération 28-2020 - Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CASA – Désignation des représentants

Vu l'article L 2121- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article 1650A du Code Général des Impôts institue une commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). vient se substituer pour les locaux commerciaux et industriels à la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) des communes membres de l'intercommunalité pour :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, biens divers assimilés et établissements industriels,
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'objectif de la C.I.I.D. est de favoriser l'équité fiscale entre les contribuables d'un périmètre intercommunal.

la C.I.I.D. est composée de 11 membres : le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ou son Vice-président délégué et 10 commissaires titulaires nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Elle comporte également 10 commissaires suppléants nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a délibéré le 23 décembre 2011 pour créer la C.I.I.D. sur son territoire.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire faisant suite à celui des conseil municipaux, et conformément à l'article 346A du Code Général des Impôts, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres pour la C.I.I.D. Elle doit se faire dans les trois mois suivant l'installation du nouveau conseil. Ce dernier désignera une liste proposant : 20 noms de membres titulaires et 20 noms de membres suppléants.

Il convient de noter que c'est le Directeur Départemental des finances Publiques qui nommera parmi cette liste les 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants appelés à siéger à la commission.

Ainsi la Communauté d'Agglomération a sollicité l'ensemble de ses communes membres pour désigner par délibération leurs représentants.

Les personnes pouvant prétendre à être nommées à la C.I.I.D. doivent respecter les critères suivants (article 1650A du Code Général des Impôts)

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- être âgé de 25 ans au moins,
- jouir des ses droits civils,
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrit au rôle des impositions directes locales de l'E.P.C.I. ou de ses communes membres,

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières, et à la contribution économique territoriale (C.E.T.), doivent être équitablement représentés au sein de la C.I.I.D.

La durée du mandat des membres de la C.I.I.D. est identique à celui de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en débattre, et après avoir fait un tour de table, propose Monsieur Michaël HUMBERT et Monsieur Richard THIERY.

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des voix, après avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le choix des personnes désignées

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

[Délibération 29-2020 - Dotation cantonale 2020](#)

Monsieur le maire ouvre la séance et dit que par courrier du 11 juin 2020, le Président du Conseil Départemental informe le maire, que dans le cadre de la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2020, la commune pourrait bénéficier d'une enveloppe financière d'un montant de 30 000 € pour réaliser une opération.

Il rappelle l'opération voté au budget principal 2020, portant sur l'agrandissement de la salle du conseil municipal devenue trop exiguë (passage de 7 à 11 conseillers municipaux) et de réaliser des travaux d'embellissement et de mise aux normes (WC – électricité – plomberie).

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée un devis estimatif dressé par le bureau d'étude SPL SOPHIA pour un montant de 49 140 € HT et après avoir expliqué il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

ADOpte le projet tel présenté par le maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions ainsi que d'affecter la dotation cantonale 2020 à ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Délibération 30-2020 Modification de la délibération n°14-2020 du 26 juin 2020 - Désignation des représentants au SICTIAM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du conseil municipal du 24 mai 2020, il appartient au Conseil Municipal, conformément aux articles L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes.

Par délibération n°14-2020 du 26 juin 2020 les délégués désignés représentants la Commune de Courmes au sein du SICTIAM sont :

- Monsieur Laurent STACUL délégué titulaire
- Monsieur Bruno ROUGANNE délégué suppléant

Monsieur Laurent STACUL délégué titulaire, ne pouvant se libérer pour raisons professionnelles, demande à être remplacé par Monsieur Bruno ROUGANNE délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité des voix pour représenter la Commune de Courmes au sein du SICTIAM :

* les délégués suivants :

- Monsieur Bruno ROUGANNE délégué titulaire
- Monsieur Laurent STACUL délégué suppléant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Présentation par Melia PENNER CABOURG et Carola EUZIERE d'un projet d'accueil et activités de plein air pour enfants.

La séance prend fin à 20h00.